



Litige entre acheteur et vendeur

Par **babane_old**, le **25/12/2007** à **13:14**

bonjour endate du 2 novembre nous avons vendue notre voiture .Et voila que nous recevons un recommandee en date du 21 decembre de l'acheteur pour nous signaler qu il y a des soit disant des vis caches entre autres la boite a vitesse soit disant cassees alors qu il a essaye la voiture et qu'il est retourne avec chez lui à HUY (nous ns habitons TOURNAI) il demande un petit geste ou alors il portera plainte .Or il a signe lors de l achat un papier comme koi qu il etait au courant de l' etat de la voiture .Que risque t'on ?